

Cette randonnée vous mènera au petit bois qui borde la rivière de l'Aa. Depuis le bois de Renty, vous profiterez d'un panorama exceptionnel sur les hauteurs voisines. Un peu plus loin, vous passerez sur le lieu-dit « La Turquie », d'où le nom de ce sentier. Une balade qui allie découverte, nature et sérénité.

Le Château de Verchocq :



Bâti vers 1810 par Georges Malet de Coupigny, propriété du Comte Fortuné Malet de Coupigny en 1889-90, qui possède aussi le château de Courset. Puis, il devient la propriété de la famille De la Gorce en 1907. Churchill en fait son QG pendant 18 mois durant la Grande Guerre. Le style néoclassique du château de Verchocq est réaffirmé au début du XXe siècle, par un architecte boulonnais nommé Poilly, un immense fronton vient prendre place au centre de la façade, surplombant un perron monumental, auquel on accède par un escalier à double volée. Une tour est ajoutée ultérieurement terminant une aile. Une pâture et une pépinière ont d'abord laissé place à un bois de promenade et des allées sinueuses, avant que l'ensemble

Les Calvaires :

La commune au territoire étendu possède 9 calvaires, formant un panel intéressant des constructions motivées par la dévotion rurale des XIXe et XXe siècles. Par exemple, sur la rue principale, le calvaire en bois adossé au pignon de la salle des fêtes. Implanté en 1852 pour marquer l'arrêt de l'incendie ayant détruit 10 maisons.



L'Eglise Saint-Martin :



Église du XVe siècle composée d'une nef qui a perdu son collatéral en 1635, d'un chœur et d'une chapelle au sud. Son portail néoclassique date du XVIIe.

L'Aa :

Verchocq se trouve dans la vallée de l'Aa. Cette rivière traverse le bourg du nord-ouest au nord-est.

L'Aa, dont le nom germanique signifie « eau », est un fleuve côtier de 80 km de longueur, qui prend sa source près du village de Bourthes et se jette dans la Mer du Nord à Gravelines, après avoir traversé et drainé de nombreux villages.



La Chapelle Notre-Dame des Sept-Grâces :

Autrefois dédiée à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, elle est aujourd'hui consacrée à Notre-Dame-des-Sept-Grâces. Elle se trouve à la croisée de la route qui vient de Rumilly et de la rue de la Carnoye ; ses origines sont inconnues. En 1909, des instruments oratoires encombraient l'entrée, et les enfants y jouaient à cache-cache. Couverte de chaume, elle s'avancait vers le carrefour et fut restaurée vers 1910-1920, d'après le témoignage de Mme Jeanne Cherubin.



La Chapelle de Gournay :



La chapelle de Gournay a les proportions d'une petite église. Bâtie en pierre blanche sur un solin repris en brique, on y pénètre par un porche de style néoclassique.

La première chapelle tombait-elle en ruine ou a-t-elle été détruite ? Toujours est-il qu'en 1778, le seigneur de Gournay fit édifier une chapelle de style classique.

La cloche de 39 cm de diamètre, de timbre argentin, qui a résonné pendant des siècles, est encore

en état de marche. Elle fut bénite par le curé de Verchocq, sa maraine se nommait Marie Chanterelle, femme Cauchy, fermière qui a fait sa marque ; ne sachant écrire, elle a signé d'une croix.

La chapelle a servi au culte souvent par intermittence avant la Révolution, desservie par plusieurs chapelains, sous l'autorité du seigneur. L'un deux, l'abbé Brasseur, refusa pendant la Révolution de signer la constitution civile du clergé ; il dut donc quitter le village pour se réfugier chez ses parents, à Rebreuviette (près de Saint-Pol-sur-Ternoise), où il vivait dans les étables, comme un mendiant. Il fut d'abord arrêté, puis, pris pour un malfrat ; reconnu non coupable, il fut relâché et arrêté de nouveau, ainsi que les quatre membres de sa famille. Emprisonnés, ils furent tous guillotinisés le 24 mai 1794. La chapelle a assuré les offices du culte surtout au temps où la paroisse comptait environ 1350 habitants, avant 1856. Au XXe siècle, le culte se réduisit à quelques messes par an. L'abbé Ansel y a célébré ses derniers offices en 1992. Cette chapelle a traversé les siècles, malgré quelquefois un entretien un peu délaissé. Mais comme leurs ancêtres, les voisins actuels tiennent toujours beaucoup à leur chapelle.



« La Turquie »

10,5 km - 2h30



Départ : Eglise
Balisage : Jaune (PR)
Carte IGN : 2204SB

Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale

Tél : 03.21.81.98.14 - contact@hautpaystourisme.fr

En cas de problème sur le parcours : randonnee@cchpm.fr



Edition : OT Haut-Pays Côte d'Opale - Agence Opale&co - CCHPM

Photos : OT Haut-Pays Côte d'Opale, Ludivine Gillioq

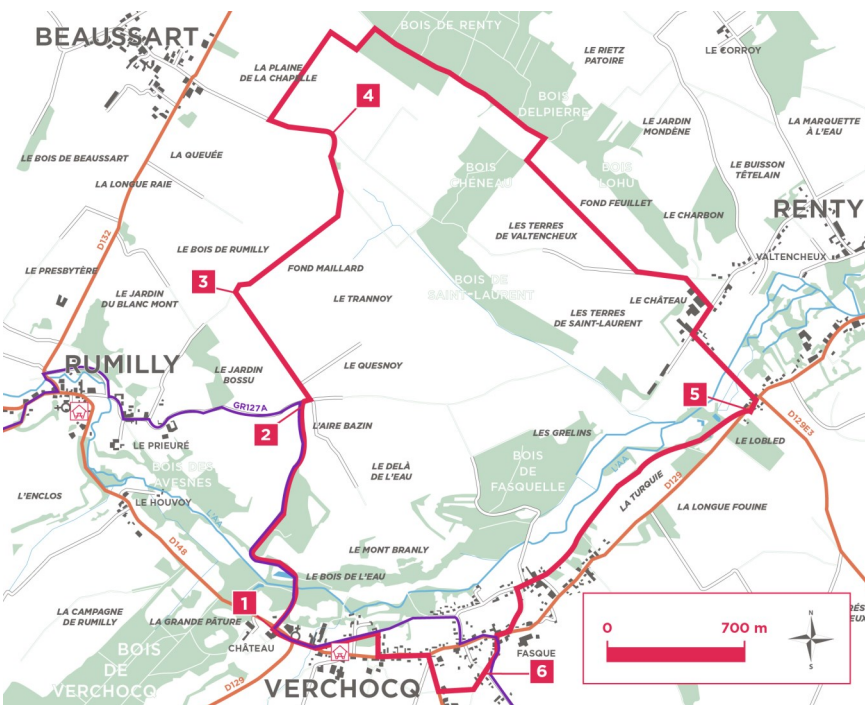
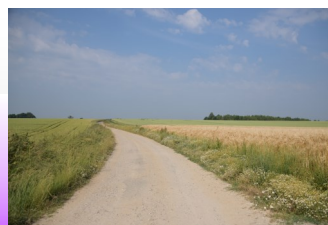
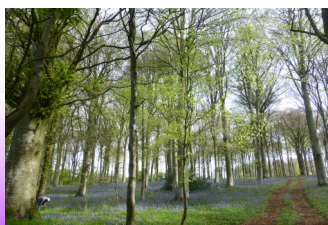


Table de pique-nique couverte

	GR	GR de Pays	PR
Bonne direction			
Changement de direction			
Mauvaise direction			



Descriptif :

1- Au départ de l'Eglise de Verchocq, suivre le GR127, passer le pont sur l'Aa. Monter sur 1,2km.

2- Le quitter au croisement, aller légèrement à droite, puis tourner de suite à gauche.

3- A 800 m, au croisement en T, prendre à droite jusqu'au niveau de la ligne à haute-tension.

4- Virer à gauche dans le carrefour de 5 chemins. A 150 m environ, emprunter le premier chemin de champ à droite. Longer le Bois de Renty, poursuivre jusqu'au hameau de Valtencieux.

Contourner les hangars agricoles par la droite. Face à la ferme, se diriger à gauche, passer le pont sur l'Aa et partir à droite sur la D129.

5- S'engager dans le chemin couvert pour retrouver l'entrée du village de Verchocq. Après le carrefour, emprunter le sentier entre les haies à gauche. Il débouche sur la D129, prendre à droite et aussitôt à gauche (Prudence dans le carrefour !).

6- Dans la montée, suivre le premier sentier à droite jusqu'à la D148. Descendre à droite. A l'oratoire, suivre à gauche sur 150 m, traverser la route pour retrouver le GR127, à suivre jusqu'au point de départ.

Interdit aux véhicules motorisés

Bonne Conduite

*Vététistes, pour limiter les dégâts de la flore et l'érosion des sols, évitez de quitter les sentiers balisés.

*Apprenez à connaître la faune et la flore en la respectant.

*Emportez vos déchets avec vous - Ne faites pas de feu dans la nature.

*Ne dérangez pas les animaux domestiques ou les troupeaux. Refermez les barrières et les clôtures derrière vous.

*S'il vous plaît, tenez votre chien en laisse. Vous êtes responsable des accidents ou des dégâts qu'il pourrait provoquer.



N'oubliez pas votre équipement !

*Des chaussures avec de bonnes semelles et permettant le maintien des chevilles.

*De l'eau et des aliments énergétiques en quantité suffisante.

*Selon la saison et la météo, un vêtement imperméable, un pull et un moyen de se protéger du soleil.

Quelques consignes pour votre sécurité

*Consultez la météo (3250) avant le départ.

*En période de chasse, certaines randonnées sont déconseillées ou interdites. Renseignez-vous en mai-rie.

*Respectez le balisage.

*En VTT, le port du casque est fortement conseillé.

*Certains itinéraires peuvent traverser ou emprunter des routes à grande circulation. Soyez donc toujours attentifs à la circulation et respectez le code de la route.

